

INFOS



Veulliac



n°67 - Juin 2024

BULLETIN MUNICIPAL



Services municipaux

MAIRIE DE NEULLIAC

☎ : 02.97.39.60.14

Lundi, mercredi et vendredi :

8h30-12h00 / 13h00-17h00

Mardi et jeudi : 8h30-12h00 (fermée l'après-midi)

Fermée le vendredi après-midi (juillet - août)

Anne-Marie GHIRARDINI :

dgs@neulliac.bzh

Madeleine LE BIGAUT :

mairie@neulliac.bzh



RESTAURANT SCOLAIRE

Responsable : Sébastien JEGOUREL

Menus sur le site de la commune : **neulliac.fr**

Cuisine faite à base de produits de saison.

L'alimentation biologique représente 60 % des produits et une majorité des matières premières ou produits élaborés sont achetés auprès de producteurs locaux. Un repas végétarien est servi chaque semaine conformément aux dispositions de la loi EGalim. **sebastien.jegourel@neulliac.bzh**



Actualités sur www.neulliac.fr, sur Facebook et sur l'application Intramuros !

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

(située dans la mairie)

Responsable : Magalie DELAPIERRE

bibliotheque@neulliac.bzh

Ouverture le mardi matin de 8h30 à 12h00

Le mercredi après-midi de 13h30 à 17h00 :

permanence assurée par Magalie DELAPIERRE



SALLE ÉMERAUDE

Photos, tarifs et planning d'occupation des lieux sur le site de la commune : **neulliac.fr**

Pour tout renseignement sur la location ou les tarifs, joindre la responsable :

Guénolla DEMOULIN

06.43.76.04.67 - salle.emeraude@neulliac.bzh





Édito du Maire

Chères Neulliacaises, Chers Neulliacois,

Évoquée lors des vœux, l'installation de trois médecins à Neulliac au premier semestre 2024 est devenue une réalité. Depuis début avril, les habitants de la commune ont la possibilité de consulter un médecin et je m'en réjouis. Hébergés pour l'instant dans une structure modulaire provisoire située sur l'espace Amédée, nous avons décidé de construire une maison de santé pluridisciplinaire avec le soutien des tutelles de l'état et de l'ensemble des professionnels de santé du secteur de Neulliac.

Au conseil municipal de juillet, un architecte sera choisi pour nous accompagner sur ce projet attractif qui sera effectif à la fin du mandat et situé dans le centre-bourg.

Autre projet devenu réalité, il s'agit de l'aménagement de l'entrée sud du bourg et du lotissement Paul Ihuel. Les travaux, d'une durée de six mois, se sont déroulés dans des conditions météorologiques très difficiles. Le résultat est à la hauteur de nos espérances autant pour la sécurité que pour l'embellissement de notre entrée d'agglomération. J'adresse donc mes remerciements aux entreprises pour la qualité du travail.

Un autre programme d'investissement a été validé par le conseil municipal avec la rénovation de l'école publique qui débutera au deuxième semestre ainsi que les travaux rue de Bellevue qui sont en cours et s'étaleront jusqu'en début d'année prochaine.

L'année 2024 sera également l'année des jeux olympiques en France, souhaitons que cela se déroule dans des conditions apaisées et que nos athlètes portent haut les couleurs de la France.

2024, c'est aussi le 80^{ème} anniversaire du débarquement mais plus localement celui de la bataille de Guerlogoden où je vous invite le dimanche 28 juillet à 10h00 à assister nombreux à cette cérémonie en mémoire des résistants morts pour avoir défendu notre liberté.

Enfin, plusieurs manifestations annoncées dans ce bulletin municipal auront lieu cet été pour animer la commune avec comme toujours des bénévoles qui donnent de leur temps. Un grand merci à eux !



Bel été à tous

Jean-Pierre le PONNER
Maire de Neulliac
Vice-président de Pontivy
Communauté



SOMMAIRE

Vie municipale
Pages 4 à 21

Vie associative
Pages 24 à 31

Vie pratique
Pages 32 à 37

Vie scolaire
Pages 22 à 23

Infos patrimoine
Pages 38 à 39

Vie municipale

REPAS ET COLIS DU CCAS



Près de soixante seniors de la commune ont répondu favorablement à l'invitation des membres du CCAS.



De gauche à droite : Corinne Martin, Damienne Launay, Olivier Conrad, Françoise Le Guennec, Thérèse Odic, Louise-Marie Guegan, Louis Le Sang, Jean-Claude Guiguen, Loïc Planchon et Jean-Pierre Le Ponner

Le repas du CCAS s'est déroulé au sein de la salle Émeraude le dimanche 3 décembre 2023 après 3 ans d'absence. Près de 60 convives ont participé à ce moment festif. Un grand merci à nos agents Sébastien, Coralie et Jehanne qui ont assuré le service avec Lina. Les deux doyens du repas étaient Thérèse Odic et Louis Le Sang.

Merci aux membres du CCAS et à Corinne Martin, adjointe aux affaires sociales, qui ont organisé cet événement et qui ont ensuite préparé les colis pour les personnes n'étant pas présentes lors du repas. Les colis ont été distribués par les conseillers municipaux du 16 au 22 décembre.



Corinne Martin, Dominique Dubois, Marie Louise Madoré, Olivier Conrad et Madeleine Rault ont préparé les colis pour les aînés neulliaois.



ANIMATION DE NOËL

Après le succès en décembre 2022 de l'animation de Noël, le conseil municipal a reconduit l'évènement lors de la soirée du vendredi 8 décembre 2023. Merci à tous les participants et plus particulièrement aux nombreux enfants présents. Merci au Père Noël et à tous ses lutins qui ont œuvré pour servir les brioches de la Maison Daniel et les boissons.



De nombreux enfants ont accompagné le Père Noël.



Les familles ont apprécié ce moment de convivialité sur le parvis de l'église.

OPÉRATION SAM



Corinne Martin
et Véronique Blandel

Véronique Blandel et Corinne Martin, référentes sécurité routière de la commune, ont présenté à nouveau l'opération SAM à l'approche des fêtes de fin d'année. Des éthylo-tests étaient disponibles en mairie et dans les commerces pour garantir une conduite en toute sécurité.

Quelques chiffres :

L'alcool reste aujourd'hui, avec la vitesse, l'une des deux principales causes de mortalité routière. Dans 30% des accidents mortels, un conducteur est alcoolisé. En 2022, 996 personnes ont été tuées dans un accident impliquant un conducteur alcoolisé. Les accidents mortels impliquant un conducteur alcoolisé arrivent majoritairement la nuit (71%) et le week-end (51%). Le risque d'être responsable d'un accident mortel est multiplié par 18 chez les conducteurs alcoolisés, et le cocktail cannabis et alcool multiplie par 29 ce risque.

GARDERIE MUNICIPALE



Guénolla et Evelyne en compagnie des enfants présents à la garderie.

Le personnel de la garderie municipale a organisé un goûter de Noël avant l'arrivée des vacances scolaires.

Les enfants ont ainsi pu fêter cette fin d'année 2023 dans la convivialité.

VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ



Neulliacois et Neulliacoises sont venus en nombre à la cérémonie des vœux du maire.



Deux médecins généralistes ont tenu à saluer les habitants et à leur annoncer leur arrivée.

Plus de 200 personnes étaient présentes à la cérémonie des vœux du maire le samedi 13 janvier 2024. Neulliacois et Neulliacoises ont appris une excellente nouvelle avec la venue de trois médecins généralistes sur la commune. Deux d'entre eux ont d'ailleurs salué les habitants lors d'une visioconférence depuis Belle-Île-en-Mer.

Lors de la cérémonie, plusieurs personnes ont été présentées : Jérémy Belz et Coralie Sibioude, animateurs de familles rurales assurant les animations auprès des jeunes de 5 à 11 ans ; Madeleine Le Bigaut, agent administratif et Marc Chapel, entreprise terrassement pontivyen. Le député Jean-Michel Jacques a également pris la parole. Un pot de l'amitié a ensuite été servi par les élus.



Jérémy Belz (au centre) & Coralie Sibioude (à droite)



Madeleine Le Bigaut



Marc Chapel



Jean-Michel Jacques

JEAN-CLAUDE MÉDAILLÉ D'OR



Jérôme Seurin, Pascal Stéphan, Jean-Claude Le Mentec, Pascal Fraboulet et Vianney Le Gourrierec

Jean-Claude Le Mentec, agent technique de la commune fraîchement retraité, a reçu la médaille d'or du travail en présence des élus, des agents municipaux et des membres de sa famille lors de la soirée du mercredi 17 janvier.

Une belle récompense pour Jean-Claude qui a œuvré au service des habitants durant 35 ans. Tous les convives ont ensuite partagé le verre de l'amitié et dégusté une délicieuse galette des rois.

Félicitations et merci pour tout Jean-Claude !



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

L'année 2023 s'est terminée avec la mise en place d'un poste de nourrissage pour les oiseaux dans le parc de la mairie (merci au personnel municipal pour l'installation).

Ainsi Neulliac, au même titre que Rennes et Nantes, est référencée au niveau national, des communes qui permettent à ses habitants de faire remonter, grâce à l'application BIRD LAB, leurs observations au Muséum d'histoire Naturelle pendant la période de nourrissage (de novembre à mars).

Une exposition et un débat sur le déclin des oiseaux, ses causes et ses conséquences avait eu lieu en amont à la bibliothèque.



À l'arrivée du printemps, l'opération nationale "LIVRES VOYAGEURS" a fait sa 2^{ème} édition sur Neulliac. Les enfants du centre de loisirs ont déposé, dans le bourg, plusieurs ouvrages (issus de livres sortis des collections) à disposition des Neulliacois.

Le but de cette opération est de promouvoir la lecture en lui donnant accès à tous et à tout moment.

Pendant 2 jours, ce sont les livres qui sortent des étagères et s'offrent ainsi à des lecteurs potentiels.



Les élèves de maternelle de l'école publique des 4 Saisons ont pu, lors de leurs visites mensuelles, découvrir les contes en 3D sur tablettes.

La PANAMABOX, avec son casque de réalité virtuelle, a rencontré un vif succès auprès des enfants du centre de loisirs, des abonnés et des résidents du Domicile partagé de la commune. Cette dernière a permis de faire découvrir quelques uns des 60 voyages virtuels à la moitié des résidents. Tout ce matériel multimédia est prêté gracieusement par la Médiathèque Départementale de Noyal Pontivy. Cette dernière nous permet aussi, 2 fois par an, de renouveler notre fond avec plus de 300 ouvrages. Ainsi que le prêt d'expositions, du matériel d'animation comme les « Raconte Tapis », des jeux de sociétés...

La bibliothèque de Neulliac, dans ses missions "l'accès à la lecture pour tous", a décidé de créer un fond "FACILE À LIRE" pour les personnes éloignées de la lecture, pour celles ne parlant pas ou peu le français, et pour les personnes âgées. Ce sont des ouvrages rigoureusement étudiés et approuvés pour leurs accessibilités, leurs contenus (texte, mise en page, vocabulaire...). Ces livres renouvelés régulièrement grâce à la M.D.M permettent à chaque lecteur d'y trouver son bonheur.

Après notre participation à la fête de l'été, nous clôturerons l'année scolaire avec la fête nationale du livre, le mercredi 3 juillet "Partir en livre" dont le thème de cette année sera... Les jeux olympiques ! Qui pour nous sera transformé en jeux LIVRIQUES, pas de compétition, que de l'amusement avec comme seul objet : des livres, des livres et encore des livres ! Mais... ce sera SPORTIF ! À cette occasion, une exposition "SPORT ET SCIENCES" sera visible par les élèves les 2 semaines précédentes dans la salle des sports.

Encore une fois, notre petite bibliothèque se distingue comme les grandes !

Magalie Delapierre



VISITES VIRTUELLES PATRIMOINE

Après la visite virtuelle de la chapelle Notre-Dame de Carmès, découvrez la carte du patrimoine de Neulliac ainsi que la visite virtuelle de l'église avec le magnifique travail élaboré par Henri Panhéleux (Kerdrone) qui a été missionné par le conseil municipal. Merci à Emile Le Cunff qui a apporté ses nombreuses connaissances et plusieurs documents afin d'avoir le plus de précisions possibles. Prenez le temps de découvrir ou redécouvrir notre patrimoine de manière virtuelle mais n'hésitez pas à vous rendre sur les sites lors de vos balades.



Carte du patrimoine de Neulliac



Emile Le Cunff et Henri Panhéleux



Visite virtuelle de l'église

OPÉRATION ARGENT DE POCHE

Trois jeunes volontaires ont participé à l'opération argent de poche durant les vacances d'hiver du 26 au 28 février : Eva, Malone et Luca. Eva a aidé Magalie Delapierre et Madame Petit, respectivement responsable et bénévole à la bibliothèque. Malone et Luca ont aidé Sébastien, Coralie, Jehanne, Gwenolla et Evelyne au ménage dans les bâtiments publics ainsi que Jérôme, Vianney et Pascal à l'entretien des espaces verts. Merci à tous pour votre implication au sein de la commune !



ACCUEIL DE LOISIRS



L'accueil de loisirs ne désemplit pas. Au cours des périodes scolaires, il est ouvert toute la journée le mercredi.

Durant les vacances, il est désormais ouvert 3 jours par semaine. L'hiver dernier, le thème retenu était l'univers magique de Disney et au printemps, c'était la nature. Bravo à Jérémy et Coralie qui s'occupent à merveille de nos jeunes.

Renseignements et inscriptions : mairie@neulliac.bzh



OPÉRATION ZÉRO DÉCHET



Les volontaires ont écouté attentivement les consignes de sécurité énoncées par Bernard Kerfanto.



Les participants ont fièrement rendu les routes de la commune plus propres.

Près de 30 personnes ont participé à l'opération 0 déchet au cours de la matinée du samedi 16 mars aux bords des routes de Neulliac. Merci à toutes et à tous. Merci à Bernard Kerfanto, référent environnement de la commune, qui a organisé l'événement à merveille avec le conseil municipal. Les axes passagers (départementales) comportaient davantage de déchets. La masse de déchets collectés est sensiblement la même qu'en 2023 avec 175 kg au total (140 kg de tout-venant, 25 kg de verre, 5 kg de bouteilles plastiques et emballages, 5kg de canettes aluminium). Globalement, nos routes comportent moins de déchets ce qui est très positif mais il est encore dommage que l'on trouve des déchets en pleine nature alors qu'il y a tout ce qu'il faut sur le territoire de Pontivy Communauté.

SITE DE CARMÈS

Fin mars, le parking de Carmès a été équipé de toilettes publiques éco responsable fonctionnant sans eau. L'installation a été effectuée sous la responsabilité de Pontivy Communauté. Les WC ont été financés par Pontivy Communauté, le département du Morbihan et la Région Bretagne. Merci à eux pour cette structure qui était attendue sur le site. Le cheminement PMR a été amélioré. Début mai, Pontivy Communauté a mis en place une nouvelle signalétique pour indiquer ce monument historique incontournable. Cet été, la commune va poursuivre la valorisation du site de Carmès en installant trois tables de pique-nique au niveau du parking, un support à vélos et un pupitre signalétique au niveau de l'entrée de la chapelle.

CARREFOUR DE KERALLAIN

Les travaux de réaménagement du carrefour de Kerallain ont eu lieu au cours des mois de mai et juin. Le calvaire a été déplacé et mis en valeur à proximité de son précédent emplacement.



ARRIVÉE DE TROIS MÉDECINS



Bertrand Morin, Astrid Taane, Sabrina Jésus (assistante), Jean-Pierre Le Ponner, Christian Motreff, Anne Pinard (assistante) et Stéphane Pinard

Le mardi 2 avril 2024, la médecine a retrouvé sa place sur notre commune avec l'arrivée de deux médecins généralistes provenant de Belle-Île-en-Mer, les docteurs Stéphane Pinard et Astrid Taane.

Ils ont été rejoints dès le lundi 29 avril par le docteur Bertrand Morin qui était basé à Pontivy.

Merci à eux pour leur volonté d'engagement à Neulliac.

La commune de Neulliac n'a jamais abandonné l'idée de voir à nouveau des médecins sur son territoire. Beaucoup d'habitants de Neulliac et des communes limitrophes sont ravis et ont ainsi pu trouver un médecin traitant.



Pour les accueillir, le conseil municipal a mis les moyens nécessaires pour édifier, en peu de temps, une structure d'accueil provisoire sur l'espace Amédée. Le bâtiment de 276 m² est spacieux et bien équipé afin que praticiens et patients bénéficient de bonnes conditions d'accueil.

Les conseillers municipaux réfléchissent désormais à la mise en œuvre d'une structure définitive qui se situera sur le terrain où se trouvait la salle paroissiale au 1 rue du Presbytère.

CALVAIRE DE LA RABINE



Le calvaire de la Rabine menaçait de tomber depuis la tempête Ciaran. Il datait de 1986 et a été enlevé par sécurité. La statue en fonte a été restaurée et une nouvelle croix en chêne a été fabriquée par l'association SOS Calvaires et choisie par le conseil municipal pour mener à bien ce projet.

Merci à tous les participants qui ont œuvré à la mise en place du nouveau calvaire le samedi 13 avril : Jérôme Seurin, responsable des services techniques ; William Collin, agriculteur et conseiller municipal et Patrick, son employé ; les 4 bénévoles de SOS Calvaires ; Eflamm Caouissin et le père Thomas Weber, membres de la paroisse locale et Loïc Planchon, adjoint au patrimoine.

Les habitants du secteur ont apprécié le retour de cet élément patrimonial et remercié les acteurs du jour.



ANIMATION TENNIS

Chaque année, le Tennis Club Pondi propose gratuitement une animation de découverte du tennis sur le terrain de Neulliac.

Elle s'est déroulée le mardi 23 avril de 14h00 à 16h00 avec quatre jeunes volontaires qui ont pu pratiquer le tennis à travers des jeux ludiques et des matchs encadrés par un enseignant professionnel qui a mis du matériel à disposition pour l'occasion.



TRAVAUX ENTRÉE SUD DU BOURG

Des travaux d'enfouissement des réseaux, de sécurisation et d'embellissement de l'entrée sud du bourg avaient été décidés par le conseil municipal.

Après plusieurs mois de travaux, le chantier est terminé. Il pourra rester quelques éléments de finition d'ordre pratique ou esthétique mais l'essentiel a été réalisé.

L'entrée sud du bourg et la rue Paul Ihuel n'ont plus le même visage. La mise en place de plateaux devrait sécuriser l'entrée en faisant ralentir les véhicules.



COMMÉMORATION DU 8 MAI

La cérémonie de la Victoire du 8 mai 1945 s'est déroulée en fin de matinée sous un temps resplendissant.

Chaque année, nous commémorons la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe et la capitulation de l'Allemagne nazie.

La commémoration est effectuée en collaboration avec la section locale de l'UNC qui a cette année un nouveau président en la personne de Benoît Rivalan. Il a été médaillé à ce titre et a ensuite remis une médaille à un nouveau soldat de France, Jean-Claude Le Mentec. La matinée a été clôturée par un pot offert par la municipalité dans la salle Émeraude.



FÊTE DE L'ÉTÉ - 2^{ème} ÉDITION

Après le succès de la première édition en 2023, la municipalité a décidé sans hésiter à reconduire la fête de l'été qui se tiendra ce **vendredi 21 juin 2024 dès 19h00**. De nombreuses animations gratuites seront proposées pour tous avec des concerts tout au long de la soirée et un feu d'artifice tiré vers 23h45. La buvette sera assurée par le bar Le Pakap et la restauration sera effectuée par des associations de la commune. N'hésitez pas à venir passer de bons moments dans le **parc du bourg**.





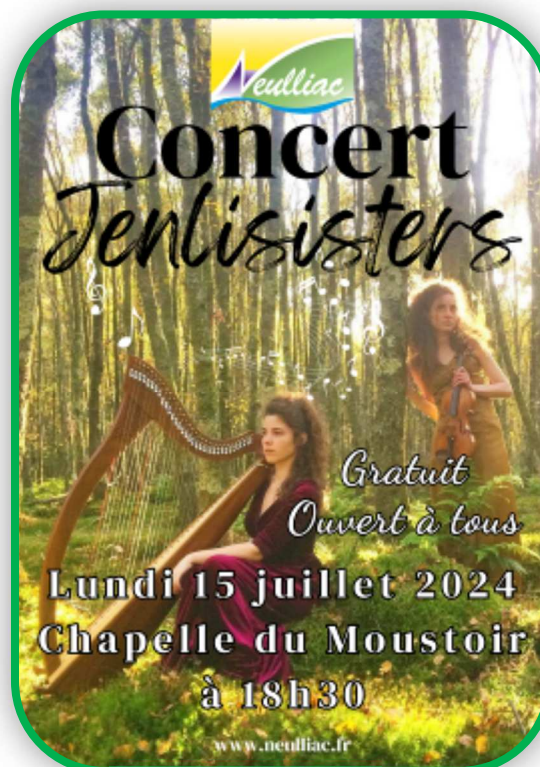
CONCERT ESTIVAL AU MOUSTOIR

Les conseillers municipaux vont une nouvelle fois proposer un concert estival gratuit ouvert à tous en 2024.

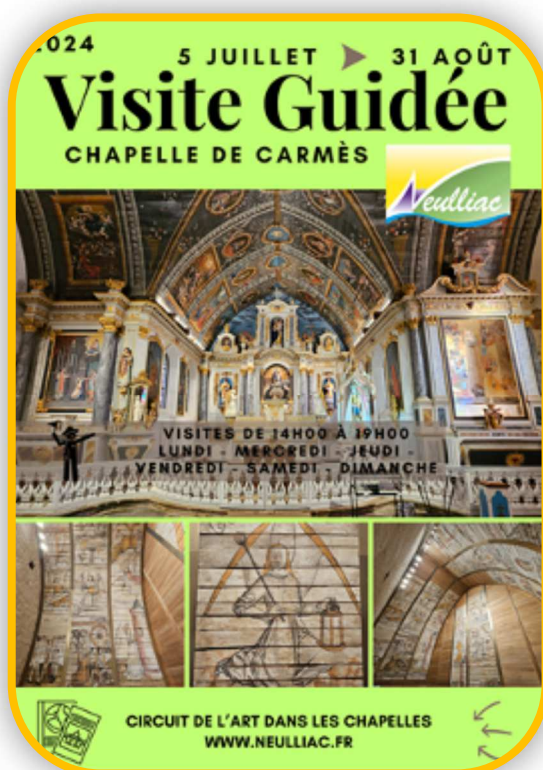
Après le groupe « Osvaldo Carne » et sa musique franco-argentine sur le site de la chapelle du Roz en 2022 puis les deux sœurs formant le duo « Araëlle » avec de la musique celtique au sein de la chapelle Saint Eloi en 2023, c'est au tour de la **chapelle Saint Corentin au Moustoir** d'accueillir l'évènement de 2024.

Le concert aura lieu le **lundi 15 juillet à 18h30** dans la chapelle afin de ne pas subir les contraintes météorologiques et de bénéficier d'une acoustique idéale. Ce sera à nouveau un duo formé par deux sœurs provenant de Belgique, les JenliSisters, qui proposent elles-aussi de la musique celtique avec harpe et violon.

Les JenliSisters proposent différentes approches pour explorer l'univers celtique et épique. Un concert intimiste dans lequel elles impriment leur pâte sonore aux airs traditionnels d'ici et d'ailleurs qui ont traversé les siècles.



ART DANS LES CHAPELLES



Art dans les chapelles :

Du vendredi 5 juillet au samedi 31 août aura lieu la 33^{ème} édition de l'Art dans les chapelles. Le joyau patrimonial de la commune fait partie intégrante une nouvelle fois de l'un des circuits proposés.

Le conseil municipal a reconduit sa participation à l'évènement et a recruté deux guides pour ce nouvel été. En juillet, Léopold Sibioude reviendra pour la 3^{ème} année consécutive. Au mois d'août, ce sera une nouvelle guide, Hélène Fischer.

Visites de **14h00 à 19h00** **lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche.**

Journées du patrimoine :

Même si la manifestation estivale de l'Art dans les chapelles sera terminée, la municipalité participera aux journées du patrimoine les **samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024** en proposant des visites guidées de **14h00 à 19h00** avec Léopold et des membres des Amis de la chapelle de Carmès.

CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE-RENDUS DES CONSEILS DE DÉCEMBRE 2023 À MAI 2024
(liste exhaustive en mairie ou sur le site internet de la commune www.neulliac.fr)

- **Séance du 18 décembre 2023** - absent excusé : Anthony CADET
- **Séance du 24 janvier 2024** - absente excusée : Corinne RICHARD donne pouvoir à Corinne MARTIN
- **Séance du 26 février 2024** - aucun absent
- **Séance du 8 avril 2024** - absente excusée : Marie-Louise MADORÉ donne pouvoir à Loïc PLANCHON
- **Séance du 27 mai 2024** - absents excusés : Anthony CADET ; William COLLIN donne pouvoir à Loïc PLANCHON ; Guy LE CLAINCHE donne pouvoir à Olivier CONRAD

Projet de maison de santé pluriprofessionnelle

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet de santé regroupant trois médecins généralistes sur la commune de Neulliac à compter du 1er avril 2024 ainsi que la nécessité d'installer une structure modulaire provisoire sur l'Espace Amédée situé le long de la Départementale 0767 pour les accueillir.

Il précise que lors de la séance du 18 décembre 2023, le conseil municipal l'avait autorisé à signer le devis de location d'un cabinet médical et de locaux administratifs de la marque Algeco, agence de Nantes, d'un montant de 142 355,14 € pour une surface de 216 m² {délibération n° 07-18/12/2023}.

Après consultation et approbation des trois médecins, Monsieur le maire présente un nouveau plan d'aménagement de la structure modulable de la marque Algeco, agence de Nantes, ainsi que le devis de location afférent qui s'élève à 159 790,81 € HT pour 276 m² et qui se décompose comme suit :

- Location : 88 316,91 € HT
- Services additionnels à la location : 4 374,29 € HT
- Transport Aller/installation : 47 783,71 € HT
- Désinstallation / transport retour : 19 315,90 € HT

La durée de la location est estimée à 23 mois soit un coût mensuel de 4 030,06 €.

- Services additionnels à la location : prestation des biens loués sans reste à charge : 16 519,06 € HT soit 718,22 €/mois

La livraison se fera semaine 11 et la remise des clefs au plus tard le lundi 25 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- annule la délibération n° 07-18/12/2023 du 18 décembre 2023,
- autorise le maire à signer de devis d' Algeco, agence de Nantes, dont le siège social est situé à PONT ST MARTIN (44860), ZI de Viais, 10 rue de la Flamme Olympique, pour un montant de 159 790,81 € HT correspondant à 23 mois de location avec un service additionnel à la location« prestation des biens loués sans reste à charge » pour 16 519,06 € HT, ci-annexé,
- décide de nommer cette maison de santé pluriprofessionnelle « maison de santé de Neulliac »,
- dit que les crédits seront prévus au budget principal, compte 6135 « locations mobilières ».





Révision des tarifs communaux en 2024

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux que lors de la séance du 06 novembre 2023, il avait invité l'assemblée à réfléchir à la pertinence de louer ou non la salle Emeraude aux personnes domiciliées hors de la commune suite aux désagréments sonores et de propretés engendrés lors des locations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide de ne plus louer la salle des fêtes aux personnes domiciliées hors de la commune à compter du 1er janvier 2024,
- décide de maintenir la location de la salle polyvalente à toutes les personnes domiciliées hors de la commune dont les contrats ont été signés avant le 18/12/2023,
- décide de maintenir les tarifs.

Travaux dans le bourg et Clos Lannec

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise EIFFAGE relatif à l'aménagement de l'accès à la salle des fêtes, l'accès à la maison des associations ainsi que la réfection du trottoir rue du stade et la création de 2 parkings au lotissement de Clos Lannec qui s'élève à 24 200,50 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- valide le devis de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 24 200,50 € HT (29 040,60 € TTC),
- autorise le maire à signer le devis,
- décide de solliciter des aides financières aussi élevées que possible auprès du Département (PST) et de tous autres organismes susceptibles d'en allouer,
- dit que les crédits sont prévus au budget.

Aménagement de la rue de Bellevue 1

Monsieur le maire présente la proposition de contributions financières de Morbihan énergies relative aux opérations d'aménagement de la rue de Bellevue ci-dessous :

1 engagement de contribution EFFACEMENT - 56146E2022004,

montant à engager en dépenses : 99 820.00 € HT (La contribution pourra faire l'objet d'un assujettissement à la TVA selon les règles en vigueur.)

1 convention ECLAIRAGE (financement) 56146C2023004,

montant à engager en dépenses : 110 412.00 € TTC et en recettes : 27 603.00 € HT

2 conventions TELECOM (financement + partenariat) 56146T2023005,

montant à engager en dépenses : 84 360.00 € TTC (70 300 € HT)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

autorise le maire à signer les engagements de contributions, n° 56146E2022004, 56146C2023004, et 56146T2023005 relatives à l'aménagement de la rue de Bellevue avec Morbihan énergies pour un montant prévisionnel de travaux de 447 510,00 € HT, la participation de la commune s'élevant à 234 517,00 €.

Aménagement de la rue de Bellevue 2

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 06 novembre 2023, Mr Xavier NICOLAS, maître d'œuvre, a présenté l'avant-projet sommaire des travaux de voirie à réaliser Rue de Bellevue. Il rappelle aussi les axes à prioriser à savoir :

- 1) La sécurité : comment tempérer la vitesse
- 2) Le cheminement piétonnier pour les PMR
- 3) L'esthétisme qui valorisera le patrimoine
- 4) Le stationnement et le devenir des eaux pluviales



Monsieur le maire précise qu'il y a eu quelques remarques de riverains notées sur le dossier mis à disposition du public à la mairie.

Monsieur le maire présente à l'assemblée le devis quantitatif estimatif réalisé par le cabinet NICOLAS Associés pour ce projet.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 393 100,00 € HT.

Dans ce coût estimatif est inclus le cheminement doux, la réalisation d'aménagement de sécurité, 2 écluses et 1 plateau surélevé.

Monsieur le maire présente le plan de financement provisoire ci-dessous :

DEPENSES		
Nature des dépenses	Montant H.T.	
Honoraires Maîtrise d'œuvre	21 000 €	
Etudes complémentaires / frais annexes	3 000 €	
Sous total MOE/Etudes	24 000 €	
Effacement de réseaux	234 517 €	
Travaux	393 100 €	
Sous -total travaux	627 617 €	
Coût total prévisionnel (HT)	651 617 €	

RECETTES		
Financements	Montant H.T.	Taux
ETAT - DETR	125 130 €	19%
Département - PST	77 475 €	12%
Département - Mobilités douces	30 000 €	5%
Amendes de police	130 323 €	20%
Autofinancement	288 689 €	44%
Total des ressources prévisionnelles	651 617 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'adopter le plan de financement ainsi présenté,
- de solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) auprès de l'Etat,
- de solliciter le programme de solidarité territoriale (P571 ainsi que l'aide « mobilités douces » auprès du Département,
- de solliciter le dispositif « répartition du produit des amendes de police » auprès du Département,
- de solliciter des aides financières et subventions auprès d'autres organismes susceptibles de participer au financement de ce projet,
- autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Travaux de voirie

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le programme de travaux de voirie pour l'année 2024 ci-dessous :

- Impasse de Kerbah - longueur 150 m x 6,20 m - Coût prévisionnel: 8 482,00 € HT (10 178,40 € TTC)
 - Impasse de Kerlefen - Longueur 130 m x 3,20 m - Coût prévisionnel : 6 325,50 € HT (7 590,60 € TTC)
 - Rue des coquelicots - VC 53 - longueur 155 m x 4,20m et 455m x 3, 70m et 60m x 4,00 m - Coût prévisionnel: 37 361,75 € HT (44 834,10 € TTC)
 - Kerallain -VC 71 - Longueur 105m x 3,80 m - Coût prévisionnel : 4 827,00 € HT (5 792,40 € TTC)
 - Trémeler - Longueur 170 m x 3,20 m - Coût prévisionnel: 6 808,60 € HT (8 170,32 € TTC)
- Soit 1 225 ml et un coût total estimé à 63 804,85 € HT (76 565,82 € TTC).



Monsieur le maire présente le plan de financement provisoire ci-dessous :

DEPENSES	
Voies communales	Montant H.T.
Impasse de Kerbah : 150 m x 6,20 m VC	8 482.00 €
Impasse de Kerlefen : m x m VC	6 325.50 €
Rue des coquelicots : 155 m x 4,20 m 455 m x 3,70 m - 60 m x 4 m VC	37 361.75 €
Kerallain : 105 m x 3,80 m VC	4 827.00 €
Trémeler : 170 m x 3,20 m VC	6 808.60 €
Coût total prévisionnel (HT)	63 804.85 €

RECETTES		
Financements	Montant H.T.	Taux
Département du Morbihan- PST	11 000 €	25%
Pontivy communauté	22 626 €	40%
Commune Autofinancement	30 179 €	35%
Total des ressources prévisionnelles	63 805 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- émet un avis favorable sur cette programmation de travaux,
- adopte le plan de financement ainsi présenté,
- sollicite le dispositif d'entretien de la voirie hors agglomération auprès du Département,
- sollicite le fonds de concours voirie auprès de Pontivy communauté,
- autorise le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Convention Art dans les chapelles

L'association l'Art dans les chapelles a pour vocation de valoriser et d'animer le patrimoine religieux des chapelles sur le territoire du Pays de Pontivy et de la vallée du Blavet en y organisant des expositions d'art contemporain. Monsieur le maire précise que la trente troisième édition se déroulera du 5 juillet au 31 août 2024 et que la chapelle Notre Dame de Carmès est intégrée aux circuits du festival. Il précise que le week-end de vernissage aura lieu les 5,6 et 7 juillet 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention ci-jointe pour renouveler son adhésion à l'association « l'Art dans les Chapelles » pour l'année 2024 pour un coût estimé à 616,60 € (cotisation annuelle de 320 € plus une part variable de 0,20 € par habitant pour 1 483 habitants)
- d'inscrire ces crédits au budget primitif au chapitre 62 - article 6281.

SADI : excédent de clôture

Monsieur le maire informe l'assemblée que lors de la séance du 31 janvier 2024, le comité syndical a décidé de la dissolution du SADI (Service d'Aide à Domicile Intercommunal). Il précise que sur la base du compte administratif clôturé, les membres du SADI ont décidé de répartir l'excédent de clôture de l'exercice 2023 entre les communes membres selon la clé de répartition calculée avec un coefficient de 0,66 pour les heures et 0,33 pour la population. Le montant reversé à la commune de Neulliac s'élève à 7 701,75 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le reversement de l'excédent de clôture du SADI,
- dit que cette recette sera encaissée sur l'imputation budgétaire 757358 – autres groupements.

Aménagement de l'école publique

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 06 novembre 2023, Monsieur Thomas MOTREFF, architecte d'intérieur, avait présenté l'étude de faisabilité de ce projet dont le coût total prévisionnel des travaux est estimé à 440 100 € HT.

Monsieur le maire présente le plan de financement provisoire ci-dessous :

DEPENSES	
Nature des dépenses	Montant H.T.
Maîtrise d'œuvre	35 100 €
Etudes complémentaires / frais annexes	15 000 €
Travaux	390 000 €
Coût total prévisionnel (HT)	440 100 €

RECETTES		
Financements	Montant H.T.	Taux
ETAT - DETR / DSIL	110 025 €	25%
ETAT - Fonds verts	110 025 €	25%
Département - PST	132 030 €	30%
Commune Autofinancement	88 020 €	20%
Total des ressources prévisionnelles	440 100 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'adopter le plan de financement ainsi présenté,
- de solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux {DETR} ou la dotation de soutien à l'investissement local {DSIL} auprès de l'Etat,
- de solliciter le dispositif « fonds verts » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires auprès de l'Etat,
- de solliciter le programme de solidarité territoriale {PST} auprès du Département,
- de solliciter des aides financières et subventions auprès d'autres organismes susceptibles de participer au financement de ce projet,
- autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Approbation comptes de gestion 2023

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,



Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'approuver les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Budgets communaux 2023

Sous la présidence de Madame Véronique BLANDEL, adjointe au maire, le conseil municipal examine les comptes administratifs 2023 de la commune et des lotissements qui s'établissent ainsi :

Comptes administratif 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
COMMUNE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats CA 2022		815 290.93 €				
Dont résultat affecté en recettes d'investis. (1068)		- €	- €			
Résultats reportés		815 290.93 €		167 857.89 €	- €	983 148.82 €
Opérations de l'exercice 2023	1 273 973.03 €	1 805 069.31 €	782 966.57 €	195 477.92 €	2 056 939.60 €	2 000 547.23 €
Résultat de l'exercice		531 096.28 €	587 488.65 €		587 488.65 €	531 096.28 €
TOTAUX	1 273 973.03 €	2 620 360.24 €	782 966.57 €	363 335.81 €	2 056 939.60 €	2 983 696.05 €
Résultats de clôture		1 346 387.21 €	419 630.76 €		419 630.76 €	1 346 387.21 €
TOTAUX CUMULES		1 346 387.21 €		- €		
RESULTATS DEFINITIFS		1 346 387.21 €	419 630.76 €	- €	419 630.76 €	1 346 387.21 €
Excedent de fonctionnement						926 756.45 €
<i>Restes à réaliser inscrits au BP 2024</i>						
Excedent de fonctionnement reporté						926 756.45 €

LOTISSEMENT Les Jardins du Bocage	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés	107 451.69 €		96 114.38 €		203 566.07 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	172 504.38 €	342 049.16 €	155 022.59 €	168 442.32 €	327 526.97 €	510 491.48 €
Résultat de l'exercice		169 544.78 €		13 419.73 €	0.00 €	182 964.51 €
TOTAUX	279 956.07 €	342 049.16 €	251 136.97 €	168 442.32 €	531 093.04 €	510 491.48 €
Résultats de clôture		62 093.09 €	82 694.65 €		82 694.65 €	62 093.09 €
RESULTATS DEFINITIFS					20 601.56 €	

LOTISSEMENT Espace Amédée	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés	25 790.20 €	0.00 €	113 043.84 €		138 834.04 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	113 043.84 €	137 438.00 €	111 645.84 €	113 043.84 €	224 689.68 €	250 481.84 €
Résultat de l'exercice		24 394.16 €		1 398.00 €	0.00 €	25 792.16 €
TOTAUX	138 834.04 €	137 438.00 €	224 689.68 €	113 043.84 €	363 523.72 €	250 481.84 €
Résultats de clôture	1 396.04 €		111 645.84 €		113 041.88 €	0.00 €
RESULTATS DEFINITIFS					113 041.88 €	

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, Jean-Pierre LE PONNER, l'assemblée délibérante approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les comptes administratifs du budget général et des budgets annexes lotissements 2023 de la commune.

Taux d'imposition 2024

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Vu l'avis de la commission des finances du 02 avril 2023,

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux :

Taxes ménages	2023 pour mémoire	2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,24%	34,24%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38,20%	38,20%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		12,80%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de maintenir les taux de fiscalité communaux 2023 pour l'année 2024,
- fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2024 à 34,24 %,
- fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2024 à 38,20 %,
- fixe le taux de taxe d'habitation des résidences secondaires 2024 à 12,80 %,
- autorise le maire ou son représentant à signer l'imprimé n° 1259 Com notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

Subventions aux associations et organismes

Les propositions ont été établies par la commission des finances, réunie le 02 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'accorder les subventions et contributions ci-dessous pour l'année 2024

SUBVENTIONS 2024	
ASSOCIATIONS COMMUNALES (Cpte 6574)	Montant accordé
SOCIETE DE CHASSE	250.00 €
Union nationale des combattants	250.00 €
ARTYS	300.00 €
Amicale du personnel communal	500.00 €
TENNIS CLUB – Neulliac Le Sourn Cléguérec	500.00 €
Réhabilitation du Blavet canalisé	200.00 €
Neulliac Moto Verte	500.00 €
Neulliac'actes en scène	300.00 €
Total associations	2 800.00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES (Cpte 6574)	Montant accordé
Comice agricole	300.00 €
Ligue contre le cancer	200.00 €
A.T.E.S	50.00 €
Accueil et partage	400.00 €
Restos du cœur	400.00 €
PAS SAGE	100.00 €
Enfance maltraitée - Glenn HOEL	150.00 €
Au temps des parents	150.00 €
Fondation du patrimoine	120.00 €
La main tendue	500.00 €
Total associations	2 370.00 €
ECOLES (Cpte 6574)	Montant accordé
ARBRE DE NOEL : 12 €/enfant	1 308.00 €
O.G.E.C. Fournitures Scolaires	1 500.00 €
Projets pédagogiques 6 €/enfant/nuit	780.00 €
Total participations écoles	3 588.00 €
TOTAL GENERAL	8 758.00 €



Lotissement rue Saint Michel « La Lavandière »

Monsieur le Maire précise que L'article L. 441-4 du code de l'urbanisme impose le recours à un architecte pour un permis d'aménager à partir d'un certain seuil, et l'article R. 441-4-2 fixe ce seuil à 2 500 m² (dispositions applicables depuis le 1er mai 2017). Monsieur le maire propose à l'assemblée de dénommer ce nouveau lotissement et le l'assujettir à la TVA. Considérant qu'il est nécessaire de lancer une consultation visant à retenir un maître d'œuvre pour aménager ce lotissement,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, reconnaissant le caractère d'utilité publique de ce projet :

- accepte le projet de création d'un lotissement communal sur les parcelles cadastrées ZE n° 114, ZE n° 115, ZE 119p et ZE n° 170 d'une contenance totale de 26 340 m²,
- décide de nommer ce lotissement : « lotissement la Lavandière »,
- décide de créer un budget annexe « lotissement la Lavandière »,
- décide d'assujettir ce budget annexe au régime réel normal trimestriel de la TVA,
- autorise le maire à lancer une consultation visant à retenir un maître d'œuvre et ainsi faire procéder à toutes les démarches nécessaires au projet ;
- autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Aménagement de la rue de Bellevue 3

Monsieur le maire informe l'assemblée que deux entreprises ont répondu à la consultation lancée par le maître d'œuvre, NICOLAS associés, pour le marché de remplacement du réseau d'eaux pluviales, Rue de Bellevue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de retenir l'entreprise Pigeon d'Hennebont, mieux disante, pour un montant de 67 000 € HT,
- autorise le maire à signer le devis de l'entreprise PIGEON et tous documents relatifs à ce dossier,
- autorise le maire à solliciter des subventions complémentaires incluant ce nouveau devis auprès du Département.

Tarifs restaurant scolaire

Monsieur le maire et la commission finances réunie le 02 avril 2024 proposent :

- d'augmenter le tarif à 8,00 € par repas pour les personnes âgées
- de fixer un tarif de 8,00 € par repas pris par toutes les personnes issues du milieu médical.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées, le conseil municipal décide de fixer un tarif à 8,00 € par repas pour les personnes âgées et les professions médicales.

Budget primitif 2024 de la commune

Le budget principal (n° 21200) est équilibré en section de fonctionnement à 2 727 029,00 € et en section d'investissement à 2 350 132,00 €.

Les ressources principales de la commune sont constituées à 50 % par les impôts locaux et à 37 % par les dotations de l'état et participations de Pontivy communauté. Les charges de fonctionnement courant s'élèvent à 34 % et les charges de personnel à 31 %.

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 02 avril 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- adopte le budget primitif 2024 de la commune (n° 21200).

Vie scolaire

ÉCOLE SAINT JOSEPH

L'année scolaire touche presque à sa fin mais les activités et projets ne s'arrêtent pas. En effet, les élèves de l'école ont participé au passage de la flamme à Pontivy, le jeudi 6 juin.

Les maternelles, CP et CE, quant à eux, partiront à la découverte du musée du son à Cavan, le 20 juin, pour une journée découverte en pleine nature.

Le mardi 2 juillet, tous les élèves de l'école se confronteront à leurs camarades du réseau lors d'une rencontre sportive. Un spectacle d'art de rue leur sera proposé au cours de l'après-midi.

Le jeudi 4 juillet, ce sera le traditionnel temps fort à Saint Samson, un moment convivial autour d'une célébration à la chapelle de St Samson. L'après-midi sera consacré à des jeux collaboratifs.

L'école St Joseph fermera son portail aux élèves le vendredi 5 juillet à 16h30 pour les vacances d'été.

La kermesse se déroulera le samedi 29 juin. Au programme : restauration et buvette sur place, danses des enfants, des jeux et compétitions seront proposés avec de nombreux lots à gagner.

Retour en images :

Séjour des CE2 CM au Puy du fou + musée de Nantes et l'île aux machines pour finir en beauté par le match RC Vannes contre Dax.



3 séances d'accrobranche sont proposées aux PS2 MS. (Saint Gonnery)

En plus de ces séances, des cours d'équitation sont proposées tous les vendredis au centre équestre de Guerlogoden.

Inscriptions :

Le chef d'établissement se tient à disposition des familles qui souhaiteraient inscrire leur enfant.

Merci de prendre contact au : **02 97 38 50 76** ou par courriel : **eco56.stjo.neulliac@e-c.bzh**

N'hésitez pas à consulter notre site internet : **<https://sites.google.com/view/ecolesaint-josephneulliac>**



ÉCOLE LES QUATRE SAISONS

Les élèves de l'école publique les quatre saisons de Neulliac se sont rendus à la dernière séance de cinéma le vendredi 19 avril dans le cadre du projet Cinécole. Ils ont ainsi pu assister cette année à trois projections différentes selon les classes d'âge au cinéma Rex de Pontivy. La participation de l'école au projet Cinécole et au Festival des Gamineries en février (assister à un spectacle vivant) contribue à l'ouverture culturelle des élèves et au parcours artistique de chacun.



La participation au concours de lecture des Incorruptibles offre également une invitation à la lecture. Les élèves ont eu jusqu'au 22 mai pour voter pour leur livre préféré. Des sélections différentes adaptées aux âges de chacun ont été proposées à chacun des deux classes.



La venue d'une professeure de danse du Conservatoire de Pontivy a permis aux élèves de travailler leurs émotions, de travailler leur rapport au corps, le rapport à l'autre, de danser ensemble, de mémoriser une chorégraphie. Tout ce travail a fait l'objet d'une restitution devant les parents le 31 mai. Ce spectacle a été suivi de la fête de l'école.



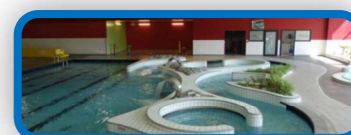
Des projets sont menés dans l'école pour que les apprentissages puissent être les plus concrets et les plus vivants possibles pour les enfants comme le projet de plantations à l'école débuté au printemps 2023 qui permet aux élèves de suivre au jour le jour les besoins et la croissance des végétaux. Les greffons de pieds de pommiers mis en terre l'an dernier dans le cadre du projet Terr'Endro mené et remporté par l'APE en novembre 2022, ont ainsi pu être plantés définitivement en automne dernier devant l'école.

Les élèves de maternelle avaient, quant à eux, décidé de fleurir l'école en décorant de jolis contenants et en plantant des bulbes.

Toute cette ambiance studieuse se passe sous les yeux ravis des cochons d'inde qui accompagnent les enfants à l'école tous les jours.

Les élèves du CP au CM2 se sont rendus au Spadium de Pontivy pour un cycle de natation de 12 séances du 12 mars au 11 juin. Ils ont ainsi pu se perfectionner ou se familiariser avec l'environnement aquatique.

Une sortie de fin d'année sera organisée pour l'ensemble des élèves à l'Accrobrancherie et au Louarnig Park de Saint-Gonnery. Une journée sous le signe du sport et des jeux bretons !



Contacts :
ec.0560633j@ac-rennes.fr - 02 97 39 61 69

Vie associative

UNC NEULLIAC

Chères Neulliacaises et chers Neulliacois,

Je suis devenu Président de la section de Neulliac de l'UNC (Union Nationale des Combattants) en janvier de cette année. Cette association a d'abord été créée pour les anciens combattants, en grande partie des anciens de la guerre d'Algérie.

Aujourd'hui, nous avons la chance de ne plus avoir beaucoup de nouveaux Ex combattants, car nous vivons dans un pays qui connaît la Paix, sur son territoire métropolitain, depuis 79 années.

Mais il est important de se rappeler à quel point la folie des hommes peut conduire à des désastres humains via les guerres menées contre nos supposés ennemis.

Notre bien le plus précieux est la liberté, mais elle n'existe que si nous sommes en période de Paix. Et la Paix ne peut exister que si on ne déclenche pas de nouvelle guerre. C'est la raison d'être des commémorations et du devoir de mémoire : se souvenir des erreurs passées pour ne pas les reproduire. Expliquer ceci aux nouvelles générations, nos enfants et petits-enfants, pour que tout le monde se sente concerné.

Car nous sommes tous concernés.

Se réunir au monument aux morts les 8 mai et 11 novembre, c'est honorer nos concitoyens qui se sont sacrifiés pour notre liberté, c'est déclarer sa volonté de prolonger la Paix, mais c'est surtout se donner les moyens de ne pas avoir à graver les noms de nos enfants sur de nouveaux monuments aux morts.

Je compte sur vous. Votre présence devant le monument aux morts est importante, pour vous, votre famille et vos amis.

Benoît Rivalan, président





COMITÉ DES FÊTES



Chers amateurs de spectacles,

Notre soirée spectacle du 6 avril a été un grand succès. Grâce à vous qui êtes venus. Grâce au trio Deville qui nous a livré un spectacle de grande qualité et très chaleureux. Grâce, surtout, aux bénévoles qui se sont dévoués corps et âmes.

Nos convives étaient ravis de la qualité de la soirée car tout était compris, le spectacle, les apéritifs, le repas, les boissons, le café et la bonne humeur des bénévoles.

Nous recommencerons en 2025, sûrement début avril avec le souci de vous faire passer une bonne soirée. Vous trouverez ci-dessus deux photos de cette soirée afin de vous donner envie de nous rejoindre l'année prochaine.

Notre prochain rendez-vous sera le dimanche 1^{er} décembre, pour la journée du don, à la salle de sport et Émeraude. Un repas, accessible à tous, une rando quad et moto et un circuit de randonnée pédestre, mis au point par les jeunes seniors de la commune. Sans oublier nos amies de Arty's et leurs belles réalisations artistiques.

Je remets une petite couche pour vous inviter à nous rejoindre si vous souhaitez être bénévoles du comité des fêtes de notre belle commune de Neulliac.

Je vous souhaite à tous de passer un bon été.

À bientôt.

Benoît Rivalan, vice-président

NEULLI'ACTES EN SCÈNE

La Troupe de Neulli'Actes en scène remercie leurs fidèles spectateurs, notamment ceux et celles qui sont venus nous applaudir pour la toute première fois, pour leur présence et leurs commentaires élogieux.

Nous préparons déjà un tout nouveau spectacle pour l'an prochain. Les dates sont arrêtées aux **8 et 9 mars et 15 et 16 mars 2025**. Retenez ces dates dès à présent !!!

Encore MERCI de votre soutien,
Véronique et Dominique Dubois





AMIS DE SAINT-SAMSON

Cette année, la chapelle Saint-Samson a eu le plaisir d'accueillir la messe des Rogations, organisée par la paroisse de Pontivy. La célébration a été présidée par le Père Thomas, curé de la paroisse de Pontivy, accompagné par le Père Xavier, l'Abbé Yves-Marie Kindel, en charge de la pastorale auprès du monde agricole, et de deux diacres Marc Jouan et Jean-Paul Le Duc.

La tradition veut que cette liturgie ait lieu les 3 jours précédant l'Ascension. C'est donc lundi 6 mai, en fin de journée, qu'une centaine de personnes se sont réunies pour honorer les agriculteurs et leur souhaiter de belles récoltes.

Après une messe implorant météo clémente et protection contre les calamités, suivie d'une procession au cœur des champs, Monsieur Le Curé de Pontivy a béni les 11 tracteurs présents pour l'occasion, ainsi que leurs propriétaires. Ravis de perpétuer cette tradition, qui a ravivé de joyeux souvenirs chez les plus anciens, les Amis de la Chapelle ont ensuite offert un apéritif dînatoire aux nombreux fidèles, venus de loin pour certains. Le beau temps se fait maintenant espérer, afin de laisser agriculteurs et agricultrices avancer dans leurs labours printaniers.



Les prochains rendez-vous seront l'assemblée générale de l'association le samedi 29 juin, la journée des enfants et le traditionnel Pardon.

La journée des enfants de Saint-Joseph se déroulera le jeudi 4 juillet. Comme chaque année, les Amis de la Chapelle Saint-Samson, en partenariat avec l'école privée de la commune et la paroisse de Pontivy, organisent une déambulation de l'école jusqu'à la chapelle puis une célébration et une après-midi sportive pour les élèves. Les Amis de la Chapelle souhaitent sensibiliser les enfants autour des richesses patrimoniales de la commune et des traditions religieuses en Bretagne.

Les festivités estivales se termineront par le Pardon, le dimanche 28 juillet 2024.

Comme chaque année, le Père Xavier présidera la messe à partir de 11h00, suivie d'une procession puis un repas animé sera proposé à tous les fidèles et amis qui le souhaitent.

Prochainement, vous découvrirez les affiches annonceuses dans de nombreux lieux de la commune. Les réservations se feront auprès de Murielle Gambier, notre active secrétaire, au 06.14.80.07.20 ou Maryline Le Moine, notre chère trésorière, au 06.32.03.29.08. Nous vous attendons nombreux !

Candice Ferrand et Murielle Gambier, secrétaire adjointe et secrétaire





SOCIÉTÉ DE CHASSE

Les membres du bureau de l'association de chasse de Neulliac se sont réunis vendredi 10 mai 2024 au local de la source afin de préparer la saison de chasse 2024/2025.

Il a été débattu de multiples questions relatives à l'organisation de l'assemblée générale, aux lâchers de gibiers, aux départs et arrivées des membres de l'association et à l'évolution de la législation en matière de régulation du sanglier.

Le faisan pourra être chassé les 5 premiers dimanches de la saison, 1 par chasseur. Une réserve de chasse spécifique est créée pour la sauvegarde de l'espèce.



De gauche à droite : Jean-Pierre HUBY, membre - Armand TALDIR, trésorier - Jean-Luc RAOULT, secrétaire-adjoint - André LE SAUCE, membre - André CHARLOT, vice-président - Jean-Claude LAUTE, président - Christophe CONNAN, membre - Pascal STEPHAN, membre. (Absent : Jean-René FONTAINE) - Derrière l'appareil photo, Jean-Yvon QUELEN, secrétaire

AMIS DE CARMÈS

Le pardon de Notre-Dame de Carmès se déroulera le dimanche 18 août. La messe est à 11h00, suivie de la procession à la fontaine et du feu de joie. Le jambon à l'os / frites sera servi à partir de 12h30. Menu 13 € avec apéritif, enfant 6,50 €. Réservation obligatoire au 02 97 39 61 31. L'après-midi sera animé par Kerrech, un groupe composé de 4 musiciens : accordéon, bombarde, bouzouki et basse ! Également toute l'après-midi : crêperie, bar, et visite guidée de la chapelle.

La communauté de communes de Pontivy a enfin mis en place les nouveaux panneaux de signalisation routière indiquant la chapelle, sur la départementale 767 et à l'entrée du village. Notre association est toutefois surprise de la traduction en Breton qui, malgré nos réserves, a été choisie : « Chapel I. V. Garvez » ! Appellation jamais rencontrée jusqu'ici.

Pontivy Communauté a également installé des toilettes sèches sur le parking de l'édifice. Et, à l'heure où nous écrivons ces lignes, la commune de Neulliac devrait prochainement installer des tables de pique-nique sur ce même parking, un support à vélos au pied de la chapelle, et un nouveau panneau d'information.

Vincent Allanic, président



AMIS DU MOUSTOIR



En ce 12 mai 2024, le premier pardon de la commune s'est déroulé par une superbe journée ensoleillée. La célébration de la messe a été animée par le père Xavier et le père Thomas pour qui c'était une première dans la chapelle Saint Corentin depuis son arrivée à Pontivy.

Débutant la cérémonie au calvaire, s'ensuivit la procession derrière la croix et la bannière en direction de la chapelle magnifiquement fleurie par les bénévoles du quartier. L'assemblée fut chantante accompagnée par Hélène pour l'animation musicale et Christiane pour le déroulement de l'ensemble de la célébration.

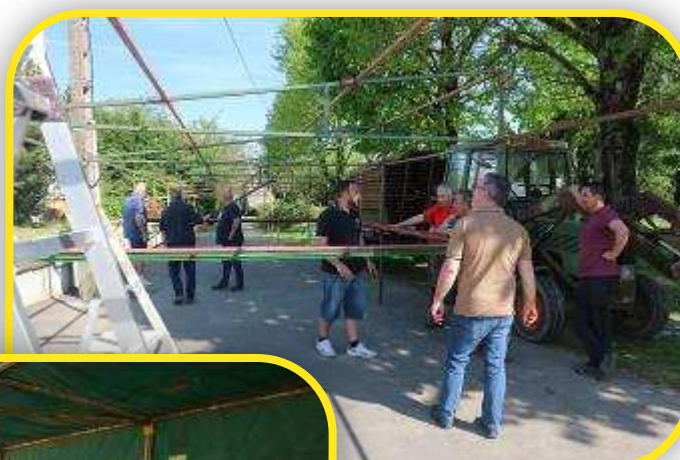
À la sortie de la messe, les barmans ont rassasié les gorges sèches accompagnées par la vente de gâteaux. La journée s'en est suivie par les petits jeux habituels. En parallèle avait lieu le traditionnel concours de palets matinal animé par les sociétaires du palet kergristois sous la présidence de Marcel Valy que je ne remercierai jamais assez. L'après-midi avaient lieu les concours de pétanque et de palets avec une bonne participation de joueurs.

Les crêpières et les barmans n'ont pas failli à la tradition en contentant tous les appétits gourmands. Je me répète tous les ans mais j'y tiens en remerciant tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour la réussite de cette journée avant et après.

Pendant toute l'année, on accepte toujours de nouvelles recrues au sein de l'association, même avec de nouvelles idées. Rendez-vous le dimanche 11 mai 2025 pour le prochain pardon et à bientôt.

Merci à vous tous,

Joseph Le Bail, président





AMICALE DES RETRAITÉS



Les activités de l'Amicale des Retraités de Neulliac perdurent sous une même forme. Les randos du lundi attirent une quarantaine de personnes tous les lundis après midi. Les jeux de boules avec une petite dizaine de personnes dont c'est le rendez vous du jeudi après midi ne demandent qu'à accueillir de nouveaux participants. N'hésitez pas : l'ambiance est très conviviale. C'est le principal.

Les manifestations occasionnelles réservées aux membres du club réunissent une quarantaine de personnes autour d'un concours de belote en fin d'hiver et d'un loto au courant du printemps.

Une journée au domaine de Marie Guertzaille à Saint Caradec a rassemblé une cinquantaine de personnes début mai.

Avant la période de vacances, fin juin, il y aura la rando pique-nique avec repas grillades ouvert à tous les adhérents même non marcheurs.

Traditionnellement mi-juillet, le 18 juillet cette année, le repas de la mi-temps connaît toujours le succès avec une paella au local de la rue du stade à midi pour laquelle il faut s'inscrire auprès de Marie Lou Madoré tél 06 16 95 43 15 une quinzaine de jours auparavant.



NEULLIAC MOTO VERTE

Le Sandraidiers : un projet que nous préparions depuis plus d'un an.

Valika et Quentin sont deux membres de Neulliac Moto Verte. Le jeune couple a participé au Sandraidiers du 27 avril au 5 mai dernier. Ils nous racontent !

Ce raid moto marocain a la particularité d'être 100% "vintage", entendez par là des motos qui ont plus de 25 ans. C'est ce qui nous a plu. 160 pilotes, d'une dizaine de nationalités différentes, étaient présents lors de cette 9^{ème} édition, pour seulement une féminine (et la première depuis la création du Sandraidiers).





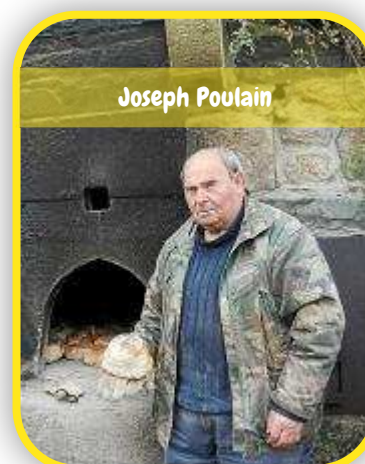
Nous sommes partis avec une Yamaha 660 Ténéré de 1991 et une Honda 600 XLR de 1985. Nous avons, durant ces 7 jours de raid, parcouru le sud du Maroc et ses merveilleux paysages : une montagne, des déserts de sables et cailloux, ainsi que la plage et ses dunes.

Durant ces 1500kms, nous avons traversé quelques villages où l'on a rencontré de nombreux enfants. Nous avons goûté à l'hospitalité marocaine ainsi qu'à leurs thés et tajines. Cette aventure sportive fut dépaysante mais aussi riche de rencontres et de partages.

Valika et Quentin- Les Bleiz Diaoulek

L'hiver prochain se déroulera notre randonnée moto et la journée du don où nous avons l'habitude de faire du pain avec notre ami Jo Poulain. Nous profitons de ces quelques lignes pour avoir une pensée particulière à notre ami chasseur Jo Poulain que nous apprécions beaucoup au moto club. Sa gentillesse, sa crème de cassis et son pain nous manquent grandement.

L'équipe de Neulliac Moto Verte



CANAL GUERLÉDAN-PONTIVY

Les Bénévoles se mobilisent comme chaque année :

Pour offrir une image positive du Canal de Nantes à Brest et du site de Poulhibet

- Éliminer la végétation parasite est un vrai défi ! une des solutions est de la couper et de l'exporter. Pour mécaniser cette opération, les anciens utilisaient une faucardeuse. C'est l'idée que les bénévoles ont décidé de mettre en Œuvre. L'association des amis de la batellerie de Redon en possède une qui ne fonctionne plus. Grâce à la signature d'une convention de mise à disposition et à l'ingéniosité de Jean-Claude Langle, notre chef mécano, entouré de son équipe, l'engin a été rénové. Les premiers tests étant concluant, la faucardeuse a permis d'enlever la végétation qui envahissait la surface de l'eau.

- Continuer à demander la poursuite des travaux sur le tronçon Guerlédan-Pontivy est un enjeu majeur et notamment la réhabilitation de l'écluse d'Auquinian dont les travaux sont retardés.

- Entretenir et fleurir le site de la Maison éclusière toute l'année font partie de la qualité de l'accueil des randonneurs: les équipes de bénévoles s'activent sur le nettoyage des sanitaires, la tonte, l'entretien des plantations et du fleurissement.





Sur un nouveau programme d'animation

- Au printemps, dans le cadre des dimanches de Poulhibet 3 animations ont été proposées : Patrice Lassalle et Emmanuel Rousseau ont projeté 2 films qu'ils ont réalisés sur la batellerie, Edwige Renaud a animé une balade nature sur la biodiversité du Canal et Cédric Siron, du Chant du Feu, artisan ferronnier a fait une démonstration devant le public.

- Tout l'été, en juillet et en août, artistes et artisans d'art se succéderont chaque semaine. Ils exposeront, démontreront leurs techniques et échangeront avec le public.

- « À dimanche au Canal » cette grande journée familiale au bord du canal aura lieu de 11h00 à 19h00, le 4 août. Comme les années passées : repas champêtre, jeux pour enfants, animations nautiques et musicales et jeu de palets sur planche attendent le public.

- À l'automne, 2 rendez-vous sont programmés en espérant que la pluie ne les perturbe pas :

Dimanche 22 septembre, nous dévoilerons à l'occasion des journées du Patrimoine, les panneaux qui seront implantés le long du Canal entre l'écluse d'Auquinian et celles de Pontivy.

Dimanche 27 octobre, les champignons seront à nouveau à l'honneur après le succès de l'édition 2023. Chacun pourra venir avec sa cueillette pour partager ses connaissances.

L'association continue à rechercher des souvenirs, documents, photos et cartes postales anciennes liés au Canal entre Guerlédan et Pontivy.

Merci de nous le faire savoir par mail : asso.canal@gmail.com.

Vous serez les bienvenus à l'occasion de nos animations et n'hésitez pas à rejoindre l'équipe des bénévoles.



AGENDA 2nd SEMESTRE 2024

Vendredi 21 juin :	Fête de l'été (Mairie de Neulliac)
Dimanche 23 juin :	Pardon de St Pierre et St Paul (paroisse)
Samedi 29 juin :	Kermesse de l'école (APEL École Saint Joseph)
Samedi 6 juillet :	Arbre des naissances (Mairie de Neulliac)
Dimanche 7 juillet :	Pardon de la chapelle Saint Eloi (Amis de Saint Eloi)
Lundi 15 juillet à 18h30 :	Concert estival gratuit à la chapelle du Moustoir (Mairie de Neulliac)
Dimanche 21 juillet :	Pardon de la chapelle Notre-Dame de Délivrance (Amis du Roz)
Dimanche 28 juillet à 10h00 :	Cérémonie de Guerlogoden (Mairie de Neulliac et UNC)
Dimanche 28 juillet :	Pardon de Saint-Samson (Amis de Saint-Samson)
Dimanche 4 août :	À dimanche au canal ! (Canal Guerlédan-Pontivy)
Dimanche 18 août :	Pardon de Notre-Dame de Carmès (Amis de Carmès)
Sam.21 et dim.22 septembre :	Journées du patrimoine (Mairie de Neulliac et Amis de Carmès)
Dimanche 22 septembre :	Journée du patrimoine (Canal Guerlédan-Pontivy)
Dimanche 27 octobre :	Exposition, reconnaissance champignons (Canal Guerlédan-Pontivy)
Lundi 11 novembre :	Commémoration de l'Armistice de 1918 (Mairie de Neulliac et UNC)
Dimanche 1 ^{er} décembre :	Journée du Don (sous réserve) (Comité des fêtes)
Vendredi 6 décembre :	Animation de Noël (Mairie de Neulliac)
Dimanche 8 décembre :	Repas du CCAS pour nos aînés (Mairie de Neulliac)

Associations, commerçants, artisans

Tout au long de l'année, n'hésitez pas à transmettre vos informations et événements en les envoyant à loic.planchon@neulliac.bzh

Vie pratique

TRI DES BIODÉCHETS



Le compostage est la décomposition contrôlée des déchets organiques en présence d'air. Cette pratique permet de valoriser ses déchets organiques en un fertilisant naturel : le compost.

Que mettre dans le composteur ?

- Presque toutes les matières organiques peuvent être compostées. Evitez seulement les plantes atteintes de maladies et celles montées en graines, les tailles de conifères, le carton imprimé, les branches non broyées, les restes de viande ou de poisson et les produits laitiers.
- Les déchets verts, humides, tendres et riches en azote : tontes de gazon (en petites quantités), déchets et épluchures de fruits et légumes (même agrumes), marc de café avec le filtre en papier, feuilles de thé et sachet en papier, restes de repas.

Les déchets bruns, secs et riche en carbone : *feuilles mortes, plantes et fleurs fanées, tailles de haies broyées, paille, papiers (mouchoirs, essuie-tout, journaux) cartons et boîtes d'œufs réduits en morceaux, copeaux et sciures de bois, cendres (en petites quantités), litières de petits animaux herbivores, coquilles d'œufs (écrasées)*

Conseil pour un bon compost

- Mélanger pour éviter les déchets compactés : retourner le mélange, idéalement une fois par quinzaine ou maintenir l'aération par l'incorporation d'éléments fibreux (branchages, tailles de haies sectionnées) ;
- Diversifier les déchets : il doit exister un équilibre entre les matériaux riches en carbone et ceux riches en azote ;
- Surveillez l'humidité, l'aération de votre compost ;

- Diversifiez les tailles de déchets : les gros apportent de l'aération, les petits se décomposent plus vite. Comme déjà des centaines de personnes, venez participer à la formation sur le compostage et bénéficier d'un composteur gratuitement. Il s'agit pendant une trentaine de minutes de vous faire acquérir les bases de la pratique du compostage. Alors n'hésitez pas à vous inscrire au numéro vert gratuit : **0 800 21 21 06**



Jetons moins
Trions mieux

AIDE A LA LOCATION DE BROYEUR

Pontivy
Communauté
vous aide
à hauteur de
50€
maximum,
25 € la demi-journée

Vos déchets verts
sont des ressources :
transformez
vos branchages
en paillage !
Que des avantages



Plus d'informations :

- d'allers-retours à la déchèterie,
- de CO2,
- + des économies,
- + De la matière sèche disponible : paillage, compostage,
- d'arrosage...



N° VERT 0 800 21 21 06 www.pontivy-communaute.bzh

EMBALLAGES FINI LE SAC JETABLE, PLACE AU CABAS RÉUTILISABLE

+ ÉCONOMIQUE
+ ÉCOLOGIQUE

DISPONIBLE
à partir du
1^{er} JUILLET
dans
VOTRE MAIRIE

Tous les emballages se trient ensemble
Vider, rincer, compresser, ne pas imiter

Le tri des emballages
Trions mieux

Avec les emballages, pas de sac noir, verre, textiles et autres objets.

TERRA ENDEO Communauté de Pontivy SUD EITEO



Transport scolaire **BREIZHGO**

Inscrivez-vous en ligne sur breizhgo.bzh

à compter de la fin mai 2024

Simple & rapide



→ Au-delà du 17 juillet 2024, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée.

→ Photo d'identité obligatoire.

RENSEIGNEMENTS

www.breizhgo.bzh/transports-scolaires

02 99 300 300 Prix d'un appel local

Du lundi au samedi de 8 h à 20 h

Email : antennedevannes.transports@bretagne.bzh

RÉGION BRETAGNE
Espace territorial Bretagne sud
Antenne des transports de Vannes
10 rue Saint-Tropez | BP 399
56009 VANNES Cedex



LA RECETTE DE SÉBASTIEN

LASAGNES



Sébastien Jégourel

Ingrédients :

Lasagnes : feuilles de lasagne - 1 kg de viande hachée - 3 oignons émincés - 2 carottes hachées - 1 gousse d'ail - 500 g de sauce tomate - sel - poivre
Béchamel : 100 g de farine - 100 g de beurre - 1 L de lait - sel - poivre - muscade

Préparation :

Béchamel : Fondre le beurre et ajouter la farine. Ajouter le lait, la muscade, le sel et le poivre. Faire épaissir tout en remuant.

Farce : Faire suer carottes, oignons et ail. Ajouter la viande hachée. Faire revenir. Ajouter la sauce tomate, le sel et le poivre. Cuire à feu doux.

Bon appétit !

Seb

Dans un plat, mettre béchamel - feuille de lasagne - farce - feuille de lasagne - béchamel - farce - feuille de lasagne - reste de béchamel - gruyère râpé.

Au four à 180°C pendant 15 à 20 minutes.

Pour le montage, il peut se faire sur 2 ou 3 étages.

PÔLE MÉDICAL DE NEULLIAC



La prise de rendez-vous est possible via le site :

<https://www.polemedical-neulliac.fr>

Ou par téléphone : 02 57 72 01 70 (serveur vocal).

La prise de rendez-vous via le site est à privilégier.

La maison médicale est ouverte du lundi au vendredi.

Les horaires sont précisés sur le site internet.

3 médecins généralistes :

Docteur Stéphane Pinard (en provenance de Belle-Île)

Docteur Astrid Taane (en provenance de Belle-Île)

Docteur Bertrand Morin (en provenance de Pontivy)





Infiltrons et pluie c'est tout !

L'eau pluviale, kesako ?

C'est le nom donné à l'eau de pluie après qu'elle ait ruisselé sur des surfaces naturelles ou artificielles.

La gestion intégrée des eaux pluviales est au cœur de nombreux enjeux :

La maîtrise des risques d'inondation par ruissellement et par débordement

La facilitation du rechargement des nappes phréatiques

La quantité et la protection de la qualité de la ressource en eau et la préservation de la biodiversité

En effet, avec la multiplication des aménagements urbains et la réduction des espaces naturels, les eaux de pluie ne s'infiltrent plus là où elles tombent.

Des solutions pour infiltrer les eaux pluviales

- Solutions d'infiltration fondées sur la nature
- Solution d'infiltration secondaires / complémentaires
- Mode de récupération d'eau

- | | |
|--------------------------------|---------------|
| Réalisation | Facile |
| Entretien | Peu compliqué |
| Coût | Complicqué |
| Bénéfique pour la biodiversité | |

La noue
Sur l'espace public, c'est une zone légèrement creusée et végétalisée qui récupère les eaux de la route et du trottoir.

Les revêtements perméables
Gravillons, pavés avec joints perméables, béton et enrobés drainants... Ils permettent à l'eau de s'infiltrer directement dans le sol au niveau des allées, de la terrasse, de l'entrée du garage...

La tranchée drainante
Elle permet d'infiltrer l'eau dans les sols suffisamment perméables en profondeur. Elle peut aussi être réalisée sous l'entrée du garage ou les allées du jardin.

Le jardin de pluie
C'est un massif végétalisé qui permet à l'eau de s'infiltrer. Il doit supporter la sécheresse comme les fortes pluies.

Les creux naturels
Des dépressions dans le jardin qui permettent de stocker l'eau puis de l'infiltrer lentement.

La toiture végétalisée
La végétalisation permet de retenir et de tamponner l'eau de pluie. L'eau ensuite se déverse sur le sol avant de s'infiltrer ou peut être couplé à un dispositif d'infiltration.

Le puits d'infiltration
Enterré, il permet d'infiltrer l'eau en profondeur.

La cuve de récupération
Plus grande que le récupérateur d'eau et souvent enterrée, elle permet de stocker l'eau pour sa réutilisation dans les sanitaires, par exemple, et doit être couplée avec une solution d'infiltration.

Le récupérateur d'eau
Il permet de stocker l'eau de la toiture pour l'arrosage du jardin. Une fois plein, le surplus se déverse sur le sol avant de s'infiltrer ou peut être couplé à un dispositif d'infiltration.

Ces solutions peuvent être cumulées !

Le principe de cette gestion des eaux pluviales est de rester le plus proche possible du cycle naturel de l'eau :

- Infiltrer l'eau là où elle touche le sol **en favorisant une infiltration naturelle**
- Limiter le ruissellement** : volume, vitesse, distance parcourue...

Réduire les surfaces imperméabilisées : végétalisation des espaces, revêtements drainants...



Illustrations et mise en page : www.morbihan.fr

Infos patrimoine

LES LAMBRIS DU XV^{ème} SIÈCLE

En septembre 1983, alors que des sondages sont réalisés pour comprendre les dispositions de la charpente de la chapelle Notre-Dame de Carmès dans le but de la restaurer, Benjamin Mouton, ACMH (architecte en chef des Monuments Historiques), découvre des éléments de lambris historiés datant du XV^{ème} siècle. Les lambris du XV^{ème} siècle étaient donc dissimulés par les lambris du XVIII^{ème} siècle appliqués devant eux. Les œuvres sont qualifiées à l'époque, par les membres de la commission des Monuments Historiques, d'ensemble « unique, merveilleux, sensationnel, inestimable ». C'est une découverte majeure dans le Morbihan et un rare exemple de peinture sur bois du XV^{ème} siècle connu en Bretagne.

En 1995, ils sont installés, après restauration, dans des cadres métalliques dans les bras du transept de la chapelle pour les montrer au grand public. Mais ce dispositif a montré ses limites en matière de conservation et tous les panneaux n'étaient pas visibles. Jean-François Lagneau, ACMH, a alors proposé de les installer au-dessus de la sacristie.

Depuis août 2009, ces lambris du XV^{ème} siècle ont été placés en situation dans le grenier de la sacristie aménagé pour la circonstance et sont accessibles sur site en visites guidées exclusivement. Ceux-ci ont été officiellement inaugurés le 15 novembre 2009, en présence d'élus locaux, de personnalités et de Mme Marie-Suzanne De Ponthaud, ACMH en charge du dossier.

En mars 2022, soucieuse de rendre accessible à tous et à tout moment ces lambris peints uniques en Bretagne, la municipalité a fait réaliser une visite virtuelle de la chapelle Notre Dame de Carmès. L'accès au trésor caché de ce site classé aux Monuments Historiques depuis le 10 avril 1980 est désormais disponible sur internet en scannant un QR Code. Vous pourrez découvrir quelques enregistrements audios des instruments portés par les anges présents sur les lambris.



La légende dorée

L'œuvre est composée 6 panneaux d'environ un mètre de large et cinq mètres de haut constitués de planchettes de hauteur variable, racontant un passage de la vie de Sainte Catherine d'Alexandrie, récit en partie légendaire écrit par Jacques de Voragine, chroniqueur italien du Moyen-Âge (13^{ème} siècle ; 1228-1298), archevêque de Gênes et auteur de La légende dorée, célèbre ouvrage racontant la vie d'un grand nombre de saints et saintes, martyrs chrétiens, ayant subi les persécutions des Romains et de 2 panneaux représentant Saint Jean et un autre évangéliste. Chaque panneau se compose en partie basse d'une scène historiée, surmontée de deux anges portant des instruments de musique ou des instruments de la Passion.



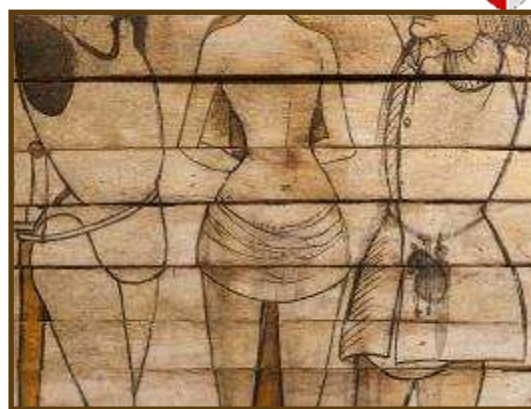
1^{er} panneau : Rencontre de l'Empereur

Il représente Sainte Catherine, fille du roi Coste, comparissant devant une assemblée de philosophes convoqués par l'Empereur Maxence (ou Maximin) que l'on voit assis et tenant son sceptre sur le trône impérial. Elle les aurait tous convaincus et l'Empereur les fit tous brûler. La scène est surmontée de deux anges portant des instruments de la Passion : éponge de vinaigre sur un roseau et une lanterne pour l'un, la colonne de flagellation pour l'autre.



2^{ème} panneau : Flagellation

Devant une colonne de flagellation, il montre Sainte Catherine qui a été dépouillée de ses vêtements et se fait frapper de coups de fouets. La scène est surmontée d'un ange jouant de la harpe et d'un second tenant un phylactère (banderole où les artistes du Moyen Âge inscrivaient les paroles prononcées par les personnages d'un tableau) sur lequel on lit « Te Deum landamus te dominum confitemur » (début de l'hymne chanté à l'office des matines et après l'évangile lors des messes des dimanches et fêtes).



3^{ème} et 4^{ème} panneaux : Emprisonnement

Il révèle la visite de l'Impératrice Faustine à Catherine qui a été emprisonnée. La scène est surmontée d'un ange jouant de la trompette marine et d'un second portant un phylactère.

Il symbolise la visite de l'ange apportant un onguent à Catherine. La scène est surmontée d'un ange jouant de la saqueboute (sorte de trombone à coulisse) et d'un second déployant un phylactère sur lequel on peut lire : « Clara... ».

5^{ème} panneau : Roue dentée

Il expose le supplice des roues dentées, garnies de scies de fer et de clous très aigus devant broyer la victime par morceaux et servir d'exemple d'une mort cruelle pour le reste des chrétiens. Selon la légende, la machine se brisa par la foudre suite à la prière de la sainte. La scène est surmontée d'un ange jouant de la vielle à roue et d'un autre dépliant un phylactère.



6^{ème} panneau : Vers le Mont Sinaï

Il symbolise quatre anges vêtus de robes blanches qui portent le cercueil de Sainte Catherine recouvert d'un tissu rouge décoré de feuillage jaune. « Quand elle fut décapitée, il coula de son corps du lait au lieu du sang. Alors les anges prirent son corps et le portèrent jusqu'au Mont Sinaï, éloigné de plus de vingt jours de marche, et l'y ensevelirent avec honneur ». La scène est surmontée d'un ange portant une croix et d'un second avec la lance de transfixion.

7^{ème} et 8^{ème} panneaux : Saints

À gauche, il s'agit probablement d'un évangéliste, Saint Luc, Saint Marc ou Saint Matthieu. Il est surmonté d'un ange dépliant un phylactère illisible et d'un deuxième ange jouant du luth à manche court.

À droite, Saint Jean, évangéliste, est représenté avec ses attributs : le visage glabre, l'aigle à ses pieds et le serpent sortant du calice. Il est surmonté d'un ange jouant du tympanon (ancien instrument de musique de forme trapézoïdale à cordes frappées) avec de petits marteaux visibles dans ses mains et d'un second dépliant un phylactère. On peut y lire « Regina celi letare » (antienne à la vierge chantée lors des complies pendant le temps pascal).



ENTREE SUD DU BOURG



L'enfouissement des réseaux, le rétrécissement de la voie, la mise en place de petits espaces verts et la réalisation de plateaux donnent un tout nouveau visage à l'entrée sud du bourg de la commune. Les aménagements permettent d'embellir le site mais surtout de sécuriser les lieux en diminuant la vitesse des véhicules.



Directeur de la publication : **Jean-Pierre LE PONNER**
Responsables de la rédaction : **Loïc PLANCHON, Christian MOTREFF, Corinne RICHARD, William COLLIN, Marie-Louise MADORÉ**
Conception et réalisation : **Loïc PLANCHON**
Impression : **Copyplan (Pontivy) - Tirage : 730 exemplaires**